



L'édito du Secrétaire Général
Bruno GASPARI

Sommaire

Edito du SG

Protection sociale : il n'est jamais trop tard pour bien faire
P.1

Agents de Direction et transformation du service médical

Les insuffisances du projet de protocole d'accompagnement
P.2

Transformation du service médical

Compte rendu du SNFOCOS de la RPN du 23 juin 2025
P.4

Compte rendu du SNFOCOS à la RPN du 17 juin 2025
P.6

AG SNFOCOS Aquitaine et Gironde

Retour sur la journée du 18 juin 2025
P.8

Webinaires du SNFOCOS

Les 2 et 7 juillet 2025 à partir de 16h30
P.9

Proches aidants

Court métrage à l'OCIRP le 8 juillet 2025
P.9

Côté Santé

L'application mobile d'AG2R La Mondiale qui vous simplifie la vie
P.10

PROTECTION SOCIALE : IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR BIEN FAIRE

Les discours politiques se succèdent pour vanter les mérites de notre système de protection sociale, tout en décrivant une réalité budgétaire alarmiste. Et pourtant, les salariés du privé en particulier continuent de porter à bout de bras un édifice que l'on fragilise à coups d'exonérations, de niches et de décisions technocratiques.

Une infographie récente, commandée par le SNFOCOS, met en lumière une vérité trop souvent éclipsée : **40 % des prélèvements obligatoires d'un salarié du privé sont constitués de cotisations sociales.** À cela s'ajoutent **25 % de cotisations affectées à la solidarité nationale, 20 % d'impôts directs et 15 % d'impôts indirects.** Autrement dit, **les deux tiers des efforts contributifs des salariés servent à financer la protection sociale.**

Et pourtant, ce financement est en péril.

Pourquoi ? Parce que les exonérations de cotisations patronales se multiplient sans évaluation sérieuse de leur efficacité. Parce que les nouvelles formes d'emploi échappent encore trop souvent à la solidarité contributive. Parce que les revenus du capital restent largement épargnés par l'effort collectif.

Il est temps d'ouvrir le débat sur le partage de l'effort collectif, de redonner du sens à la solidarité, et de défendre, avec force, **une protection sociale universelle, juste et durable.**

Bruno Gasparini, Secrétaire Général

I AGENTS DE DIRECTION ET TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

LES INSUFFISANCES DU PROJET DE PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT

La Commission des Agents de Direction a émis un [certain nombre d'observations](#) sur le [projet de protocole d'accompagnement des Agents de Direction](#) du Service Médical proposé par la CNAM dans la perspective de la RPN du 17 juin dernier.

Ce projet de protocole est pour le moins inacceptable du point de vue de certaines formulations (référence au licenciement notamment), mais surtout éminemment perfectible sur le fond ...

L'articulation avec les dispositions conventionnelles qui nous sont applicables est insuffisante, de même que la prise en compte de celles nées du protocole du 22 novembre 2024 relatif à notre nouvelle classification.

A bien des égards, le dispositif d'accompagnement et d'orientation mériterait d'être renforcé.

Comme vous le constaterez (cf observations), en matière d'accompagnement et d'orientation, ce projet de protocole en est réduit à un « service minimum ».

A titre d'illustration, citons :

Entretiens purement formels, l'absence de dispositifs de prévention des RPS, ...
Quid des dispositions négociées dans le cadre de notre nouvelle classification ?
Un simple rappel des dispositifs existants en ce qui concerne l'aménagement des fins de carrière, sans aucune référence aux négociations relatives à la RSE qui vont s'ouvrir le 8 juillet prochain ...

Passons - ou plutôt ne passons pas - sur l'accompagnement des mobilités, sujet sur lequel, comme vous le constaterez, l'articulation avec les dispositions conventionnelles applicables aux Agents de Direction semble être pour le moins ténue ...

En l'état ce protocole ne garantit pas suffisamment le droit des ADD du Service Médical à un parcours professionnel digne de ce nom.

AGENTS DE DIRECTION ET TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

Ne laissons pas créer un précédent qui pourrait ainsi devenir un point d'appui pour justifier d'un accompagnement dégradé dans le cadre de restructurations ou mutualisations à venir.

La réduction drastique du nombre d'organismes de sécurité sociale en 20 ans en témoigne, rares sont les secteurs où les restructurations et mutualisations auront été menées à bien avec autant d'ampleur grâce à l'engagement des ADD.

En fait de reconnaissance, nous attendions – et nous attendons – davantage en termes de « refonte » de notre classification.

A cette déception le SNFOCOS ne souhaite pas que vienne s'ajouter la perte de perspective de carrière, dans un contexte où les parcours professionnels sont de plus en plus remis en cause voire absents ...

Il est en tout cas de l'intérêt commun tant des ADD du Service Médical que des équipes de Direction des CPAM que le protocole relatif aux Agents de Direction ne soit pas considéré comme une simple extension d'un protocole « socle », sans aucune prise en considération de la spécificité de notre/nos métier(s).

Ces observations ne sont pas bien entendu pas exhaustives et la Commission des ADD du SNFOCOS demeure à votre écoute afin que les « restructurations », « mutations » et autres « transformations » ne soient pas conçues et menées au détriment des Agents de Direction concernés, à quelque titre que ce soit !

Agents de Direction du Service Médical, Equipes de Direction des CPAM,

**La Commission des ADD reste à votre écoute, et pour vous accompagner
individuellement ou collectivement**

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : snfocos@snfocos.org

Laurent Castra pour la CPP ADD

I TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

RPN TRANSFORMATION DU SERVICE DU CONTRÔLE MÉDICAL (SCM) : PAS D'ACCORD EN VUE !

Une RPN sur la transformation du SCM s'est tenue le 23 juin 2025 et son issue est identique à la précédente (voir plus bas) : pas d'examen du projet de texte. Identique ? Pas tout à fait. En effet, à l'issue de la réunion, la Directrice de l'UCANSS a informé les organisations syndicales qu'une réunion conclusive serait programmée le 10 juillet prochain (finalement avancée au 8 juillet après-midi).

En fait, pour justifier cela, l'UCANSS se retranche derrière une série d'arguments qui posent des problèmes au niveau de la qualité du dialogue social :

- D'abord, un mandat limité dans le temps. En effet, la CNAM imposant la date du 1^{er} octobre 2025 pour réaliser son projet, il faut absolument que les « négociations » soient achevées et les accords soumis à signature avant la mi-juillet 2025. Pour le SNFOCOS, comme pour les autres organisations syndicales, plus qu'une limite temporelle, il s'agissait d'un carcan faisant obstacle aux débats sur la forme et sur le fond du projet ;
- Ensuite, pour faire oublier aux organisations syndicales qu'elles n'auraient que quelques réunions de « négociation » (5 selon l'UCANSS en comptant la prochaine réunion, 3 au mieux selon les organisations syndicales puisque le projet d'accord n'a été soumis que le 17 juin dernier), l'UCANSS se retranche derrière le fait que « nous ne partons pas d'une feuille blanche mais de l'accord sur l'évolution des réseaux qui lui-même a été plusieurs fois négocié et renégocié ». Quelle drôle de vision du dialogue social ! A quelle occasion sommes-nous déjà partis d'une page blanche ? Peu important le sujet de négociation, nous avons toujours été mis face à un projet de texte soumis par le collège employeur et amendé au fil des semaines, voire des mois d'échanges et d'évolution du mandat donné par le COMEX. Ce n'est qu'ici que le mandat semble figé !

Sur le fond comme sur la forme, il n'y aura donc pas eu de négociation puisque l'UCANSS n'avait pas un mandat suffisamment ouvert à nous opposer. La CNAM, en restant bloquée sur la date du 1^{er} octobre 2025, a finalement eu raison du dialogue social et du principe de loyauté des négociations.

TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

Désormais, il est incertain qu'il y ait un accord de transition au niveau de la CNAM et un accord d'accompagnement au niveau de l'UCANSS. Que se passera-t-il pour nos collègues, tant du SCM que des CPAM ? Là encore, aucune certitude car l'intersyndicale conteste l'application de l'article L1224-1 du Code du travail qui s'applique normalement en cas de transfert d'une entité économique autonome, ce que les ELSM ne sont pas pour l'intersyndicale.

Dès lors, a priori, 2 issues possibles :

- Soit ledit article s'applique, et dans ce cas :
 - Les salariés sont automatiquement transférés au nouvel employeur.
 - Le transfert est obligatoire pour les salariés concernés, qui ne peuvent s'y opposer qu'en démissionnant ou en refusant une modification substantielle ultérieure.
 - Le nouvel employeur reprend l'ancienneté, la rémunération, la qualification et la durée du travail.
- Soit ledit article ne s'applique pas et nous en revenons au scénario initial de la mise à disposition du personnel par la CNAM, laquelle mise à disposition implique nécessairement l'accord explicite de chaque salarié du SCM.

A moins que la CNAM ne fasse appel au législateur pour l'aider à sortir du borbier dans lequel elle s'est empêtrée...

Chafik El Aougri

I TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

COMPTE RENDU DU SNFOCOS DE LA RPN DU 17 JUIN 2025

Une RPN sur la transformation du Service du Contrôle Médical (SCM) s'est tenue le 17 juin 2025. Disons-le d'emblée, le projet de texte n'a toujours pas été examiné.

En fait, les débats se sont focalisés sur l'absence de souplesse de la CNAM dans les espaces de dialogue social, aussi bien à la CNAM qu'à l'UCANSS. Et quand nous parlons d'absence de souplesse, c'est pour ne pas dire que la CNAM (et surtout son Directeur Général) demeure obstinée à passer en force pour imposer son projet dans un calendrier contraint arbitrairement avec une date limite qui n'a pas changé malgré les multiples péripéties (expertise du CSE central, recours juridique en cours...) : le 1er octobre le SCM sous sa forme actuelle doit avoir été liquidé !

Lors de notre intervention préalable, nous avons pris le soin de rappeler que lorsque le dialogue social se fait sous contrainte calendaire de l'employeur, le délit d'entrave peut être caractérisé. Cela n'a pas ému les représentants de la CNAM qui, une fois de plus, ont fait étalage de leurs éléments de langage pour expliquer que le calendrier avait évolué puisqu'il était passé de 4 vagues à une vague seulement...mais sans jamais expliquer, malgré les questions réitérées à chaque réunion par les organisations syndicales, pourquoi M. FATOME reste attaché au 1er octobre 2025 alors que cette date n'est imposée par aucun texte.

Plus avant, toutes les organisations syndicales réclament depuis plusieurs mois un desserrement du calendrier, sans réponse favorable. Pourquoi cette demande unanime alors même que certaines organisations ne sont pas dans l'intersyndicale ? Pêle-mêle (et de manière non exhaustive) :

- Car nous sommes face à un projet d'ampleur qui va avoir des conséquences sur le personnel du SCM mais aussi sur le personnel des caisses accueillantes (CPAM, CGSS...),
- Car le projet a connu et connaît encore des recours contentieux dont l'issue est incertaine,
- Car il faut que le projet soit stabilisé (c'est-à-dire expurgé des divers recours) pour pouvoir négocier « confortablement » des accords qui vont impacter plusieurs milliers de salariés de la branche maladie...

TRANSFORMATION DU SERVICE MÉDICAL

Au-delà du désaccord de fond entre les organisations syndicales et la CNAM, nous sommes aussi face à un désaccord sur la forme car sans desserrement du calendrier, l'UCANSS nous indique que, la date du 1er octobre 2025 étant celle qui lui est opposable, il pourrait ne pas y avoir d'accord d'accompagnement soumis à la signature. Et pour cause, avec cette deadline, il faut que la négociation aboutisse début juillet, soit avant que le Tribunal de Paris ne rende son jugement dans l'affaire opposant l'intersyndicale à la CNAM.

Finalement, nous en revenons donc à ce que nous avons indiqué dans notre déclaration préalable : ***les pratiques de la CNAM portent atteinte à la liberté syndicale et au principe de loyauté des négociations, avec une négociation biaisée par le CNAM et son diktat calendaire.***

Redisons-le : **pour le SNFOCOS, le dialogue social doit être vertueux et la négociation loyale et franche, sans carcan calendaire arbitraire !**

Chafik El Aougri

The logo for Snfocos is displayed in a large, blue, sans-serif font. The letters 'S', 'n', 'f', 'o', 'c', and 's' are solid blue, while the letter 'f' is outlined in blue. The 'o' is also outlined in blue.

AG SNFOCOS AQUITAINE ET GIRONDE

RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 18 JUIN 2025

Le mercredi 18 juin 2025, les camarades du SNFOCOS de la **Région Aquitaine** se sont réunis en **Assemblée Générale Régionale** dans les locaux de l'Union Départementale FO de la Gironde à Bordeaux, en présence de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS.



Ce fut l'occasion de faire un point et d'échanger sur les événements syndicaux marquants de l'année et notamment :

- la position de Force Ouvrière comme première Organisation Syndicale à la Sécurité sociale,
- la situation des DRSM,
- la classification, sa mise en place, les tensions et les difficultés qui en résultent,
- la complémentaire santé,
- les revendications salariales des salariés de la sécurité sociale toujours insatisfaites,
- les conditions de travail, les difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés...

Les échanges ont été nombreux et nourris sur l'actualité des Organismes ainsi que sur les inquiétudes et les difficultés particulières des cadres notamment.

Afin de célébrer les **80 ans de la Sécurité Sociale** le syndicat départemental a offert un buffet déjeunatoire convivial et très apprécié à l'ensemble des participants dans les locaux de l'Union Départementale.

L'après-midi s'est déroulée l'**Assemblée Générale Départementale du SNFOCOS Gironde** au cours de laquelle ont été élus à l'unanimité : Stéphane Dupouy, Secrétaire du syndicat départemental, Sabrina Le Blanc, Secrétaire adjointe, Emmanuelle Lalande, Trésorière du Syndicat départemental.

Les participants se sont réjouis du nombre d'adhérents en constante augmentation depuis 2021 ainsi que de la création d'une section syndicale FO au sein de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

C'est un signe fort de la qualité et de l'efficacité de l'engagement et du travail de terrain de nos représentants syndicaux locaux.

Certains participent ou contribuent à l'animation des instances nationales du SNFOCOS comme les Commissions Permanentes Professionnelles (Acerc, Praticiens Conseils, Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité en cours de réactivation) et participent aux instances Ucanss.

Nous sommes tous, individuellement et collectivement, déterminés à continuer dans cette voie et à renforcer encore davantage notre présence et notre action pour la défense de notre Sécurité Sociale, et de ses cadres.

Emmanuelle Lalande, Secrétaire Générale Adjointe du SNFOCOS

WEBINAIRES DU SNFOCOS

PROCHAINS WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS LES 2 ET 7 JUILLET PROCHAINS À 16H30

Mercredi 2 juillet et lundi 7 juillet à partir de 16h30, le SNFOCOS vous propose un webinaire sur le thème suivant :

Le Syndicat départemental SNFOCOS (le secrétaire, le trésorier, l'AG des adhérents, les statuts, les formalités administratives ...)

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse mail webinaire.snfocos@gmail.com afin que l'on vous communique un lien Teams de connexion.

N'hésitez pas à vous inscrire ! Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.

PROCHES AIDANTS

COURT MÉTRAGE PRÉSENTÉ À L'OCIRP LE 8 JUILLET 2025



Dans le cadre des 80 ans de la Sécurité sociale...

Avant-première court métrage en réalité virtuelle

**Glissez-vous dans la peau
de Laëtitia, salariée aidante**

8 JUILLET 2025

De 18h00 à 21h00

En présence de :

Marie-Anne MONTCHAMP
Elodie MARCHAT
Guillaume CLERE

Directrice Générale de l'OCIRP
Directrice Générale Institut 4.10
Fondateur Revertio



OCIRP - 17 RUE DE MARIGNAN
75008 PARIS
métro : arrêt Franklin D. Roosevelt

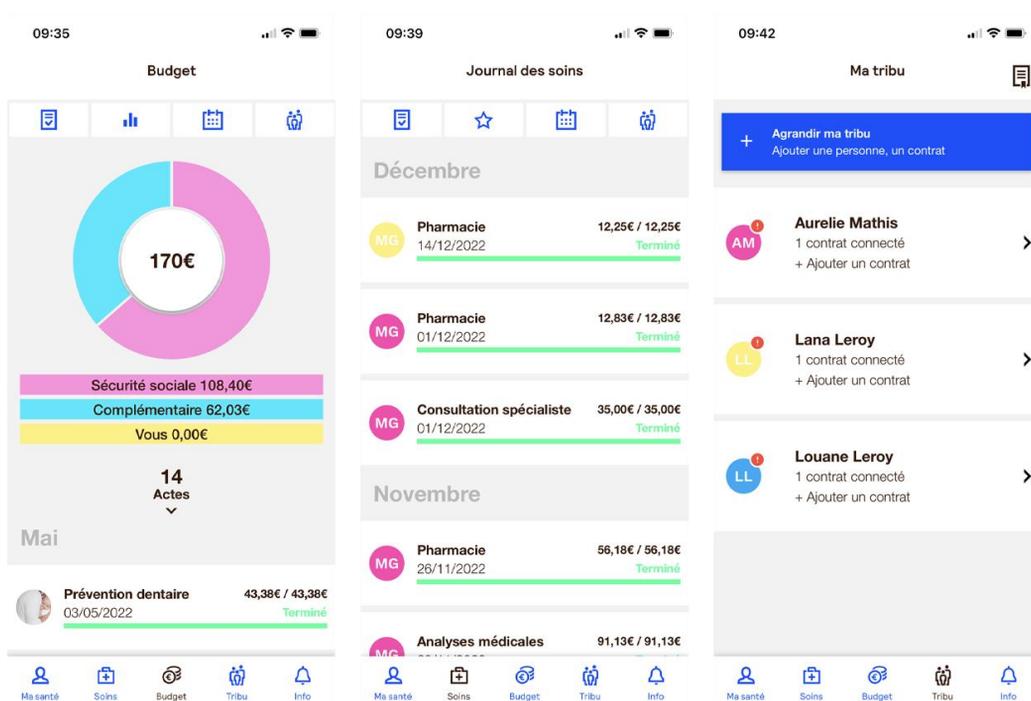
Inscription Obligatoire
CLIQUEZ ICI !



CÔTÉ SANTÉ : L'APPLICATION MOBILE D'AG2R LA MONDIALE QUI VOUS SIMPLIFIE LA VIE

Pour suivre rapidement vos dépenses de santé, l'application Côté santé de notre partenaire AG2R LA MONDIALE regroupe au même endroit toutes les informations liées à votre santé.

Cette application gratuite centralise au même endroit les remboursements des différents organismes, en précisant la part de la Sécurité sociale, celle [d'AG2R LA MONDIALE](#), celle d'une surcomplémentaire éventuelle, ainsi que votre reste à charge.



De nombreux services pour faciliter vos démarches

Côté santé est plus qu'une application de suivi des dépenses. Il est possible d'y déposer des justificatifs, d'envoyer des factures pour les remboursements, de demander l'analyse d'un devis, de consulter et télécharger la carte de tiers-payant ou encore d'envoyer les ordonnances à votre pharmacien.

L'un des avantages de Côté santé est de pouvoir agréger l'ensemble des contrats santé des membres de votre famille pour assurer un suivi global de votre budget santé.

Dès qu'une action est réalisée sur l'application, elle est notifiée sur le fil d'informations. Vous êtes alors au courant en temps réel des mouvements sur vos comptes et ceux de votre famille.

Comment fonctionne l'application mobile « Côté Santé » ?

Téléchargez gratuitement Côté santé* sur App Store ou Google Play, Saisissez vos identifiant et mot de passe (identiques à ceux de votre espace client AG2R LA MONDIALE),

Suivez immédiatement vos remboursements santé,

*application disponible pour les utilisateurs d'un espace client AG2R LA MONDIALE

Accédez dès maintenant à vos remboursements santé sur IOS et Android.

Android : [Côté santé disponible sur Google Play](#)

IOS : [Télécharger Côté santé dans l'App Store](#)

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

AGENDA

27/06/2025
INC Famille

30/06/2025
CPP Encadrement du
SNFOCOS

08/07/2025
RPN Complémentaire Santé
RPN RSE
RPN Transformation du
Service Médical

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :

<https://snfocos.org/adherer/>



Snfocos

Un syndicat en action, une force pour les cadres